

École primaire de Breuil Magné – Loire-Les-Marais

2, rue du 8 Mai 1945
17 870 BREUIL MAGNE

☎ 05.46.83.43.92 ou 09.64.10.42.13 – ✉ e-breuil-magne@ac-poitiers.fr

L'équipe enseignante a le plaisir d'accueillir votre enfant dans l'école primaire de Breuil Magné / Loire-les-Marais.

Voici quelques renseignements qui pourront vous être utiles :

[Nouveaux horaires de l'école](#) : cf. site [Vivrabreuil](#)

L'école primaire compte huit classes : 1 PS ; 1 MS ; 1 GS ; 1 CP ; 1 CE1 ; 1 CE2 ; 1 CM1 et 1 CM2, avec une moyenne de 27 élèves par classe.

▶ Il est possible de rencontrer l'enseignant de votre enfant après la classe (cf. planning joint) sur rendez-vous.

▶ Nous vous invitons à consulter très régulièrement le [cahier de liaison](#) et à l'utiliser (demande de rendez-vous, justification d'absence, (obligatoire dès la première matinée d'absence : pensez à téléphoner pour signaler l'absence de l'enfant).

▶ Enfin, vous pouvez rencontrer le Directeur de l'école le matin avant la classe ou pendant la pause méridienne en cas de problème, quel qu'il soit.

RENTREE : lundi 4 septembre 2017 à 8h50
Attention ! Rentrée échelonnée pour les PS

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Vous pouvez prévoir les fournitures suivantes demandées par l'enseignant de la classe : (cf. site [Vivrabreuil](#)). **Important** : Il n'est absolument pas nécessaire que votre enfant possède du

matériel neuf. Les outils déjà en sa possession feront parfaitement l'affaire. Les livres, cahiers, protège-cahiers, feuilles seront fournis par l'école (il est impératif de prendre soin des livres scolaires en les couvrant notamment s'ils ne le sont pas déjà.)

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

⇒ **Le service de restauration** l'inscription est désormais annuelle. Toutefois, si votre enfant ne mange qu'occasionnellement, une grille mensuelle de réservation est disponible en mairie.

[Horaires de la cantine](#) : 11h50-12h30 (1^{er} service) et 12h35-13h20 (2^e service)

Pour annuler une inscription à la cantine (enfant malade par exemple), composez le numéro suivant pour prévenir la secrétaire : ☎ 05 46 84 40 67 (laisser un message sur le répondeur).

[Tarif cantine](#) : selon quotient familial : environ 3,38 € le repas.

⇒ **La garderie du soir** pour l'inscription à la garderie, se rendre à la Mairie de Breuil Magné. Le mercredi matin (11h50-12h40) la garderie est gratuite. Le mercredi après-midi à Fouras (départ en bus de Breuil Magné à 12 heures et retour à Breuil Magné à 17h30).

[Tarif garderie](#) : selon quotient familial : entre 0,8 et 1 € de l'heure le matin et entre 1,50 et 2,10 € l'heure l'après-midi.

[Horaires de la garderie](#) : matin : 7h20-8h40 / Soir : 16h30-18h30

RAPPEL DE QUELQUES ARTICLES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 - HORAIRES – ENTRÉES ET SORTIES

- Aucun élève n'est autorisé à pénétrer dans l'école avant 8 h 50 ou avant 13 h 20, ou en dehors des jours et heures de classe, sauf pour les activités péri-éducatives (cf. planning joint).
- L'accès à l'établissement est interdit à toute personne étrangère au service qui n'aurait pas été autorisée par le Directeur de l'école.
- **Les entrées et les sorties se font par la porte donnant sur la place de la mairie.**
- Tout élève ayant quitté les locaux scolaires après les cours (cf. planning joint) n'est plus sous la responsabilité des enseignants, à l'exception des élèves bénéficiant de l'aide personnalisée. En l'absence des parents, les enfants qui ne rentrent pas seuls seront accompagnés aux locaux de la garderie.

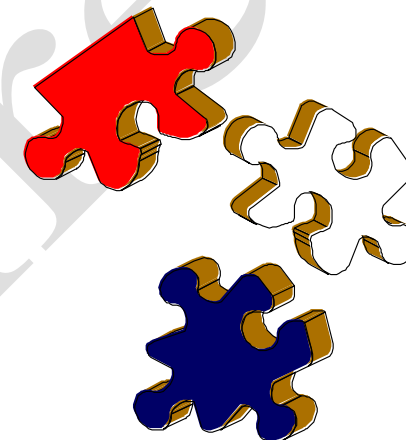
ARTICLE 2 - FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- **Signaler les absences le matin même par téléphone.**

ARTICLE 3 - VIE SCOLAIRE

- Les manuels scolaires mis à la disposition des élèves doivent être couverts et conservés en bon état. Tout livre dégradé sera remplacé par la famille. Tout livre emprunté à la BCD (bibliothèque centre de documentation) perdu et/ou détérioré devra être **remplacé**.
- **HYGIENE** – Les enfants accueillis à l'école doivent être vêtus de façon convenable et en bon état de santé (**les enfants malades ne peuvent être accueillis**) et de propreté (veiller notamment aux poux, à la gale...). Toute maladie contagieuse doit être immédiatement signalée au directeur qui en informe, si nécessaire, le service de santé scolaire.

ECOLE PUBLIQUE



BREUIL-MAGNE

2 rue du 8 mai 1945
17870 BREUIL MAGNE
Tel : 05 46 84 46 55

 <http://www.vivrabreuil.fr>

 e-breuil-magne@ac-poitiers.fr